



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/129
22 février 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 126 de la liste préliminaire*

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Note du Secrétaire général

Conformément au paragraphe 2 de l'article 9 du statut du Corps commun d'inspection (résolution 31/192 de l'Assemblée générale, annexe), le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale le programme de travail du CCI pour 1989 et les éléments essentiels de son programme de travail pour 1990-1991.

* A/44/50.

ANNEXE

Programme de travail du Corps commun d'inspection

Le programme de travail ci-après a été établi conformément au paragraphe 1 de l'article 9 du statut du Corps commun d'inspection (annexe de la résolution 31/192 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1976) et tient compte des directives énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale, 42/218, en date du 21 décembre 1987 et 43/221, en date du 21 décembre 1988. Ce programme de travail pluriannuel est divisé en deux parties : la première présente le programme de travail du CCI pour 1989 et la deuxième indique les études que le CCI envisage d'entreprendre par la suite. Comme par le passé, ce programme pourra être modifié en cours d'année; des études supplémentaires pourront être entreprises et les études prévues pourront être modifiées, ajournées ou annulées, si les circonstances l'exigent.

I. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1989

1. Etude spéciale

Application de la résolution 43/221 de l'Assemblée générale

Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 16 de ladite résolution, le Corps commun d'inspection rendra compte à l'Assemblée à sa quarante-quatrième session des progrès réalisés dans l'application de cette résolution.

2. Coopération au service du développement

a) Mise en valeur des ressources humaines par la coopération technique

Cette étude sera centrée sur la mise en valeur des ressources humaines par l'éducation, et plus spécialement sur la formation et l'enseignement comme moyens d'améliorer la capacité des individus de contribuer effectivement au renforcement des économies nationales, en particulier celles des pays en développement. L'étude aura essentiellement pour objet de déterminer dans quelle mesure les projets de coopération technique bénéficiant de l'assistance du PNUD et comportant un élément formation ont répondu aux buts visés. Les notions examinées lors des tables rondes d'Istanbul, de Tokyo et de Salzbourg ainsi que dans la Déclaration de Budapest, qui insistaient sur le développement de la dimension humaine, sont à l'origine de cette étude, de même que les efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et par d'autres organisations.

b) Evaluation des activités de développement rural dans trois pays africains de la catégorie des pays les moins avancés*

Cette étude évalue l'utilité et l'efficacité des activités de développement rural entreprises au sein du système des Nations Unies, ainsi que leurs incidences sur les conditions de vie des populations bénéficiaires. Trois pays africains ont été choisis parmi les pays les moins avancés : le Burkina Faso, le Burundi et la République-Unie de Tanzanie. L'étude portera sur un échantillon de 25 projets

réalisés par les organismes du système des Nations Unies qui s'occupent le plus directement du développement rural, à savoir l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Programme alimentaire mondial.

- c) Evaluation des activités de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans le domaine de la formation maritime*

Le Secrétaire général de l'OMI a prié le Corps commun d'inspection de réaliser cette étude, qui fait suite à deux autres études portant, l'une sur les activités générales de l'OMI (JIU/REP/84/4) et l'autre, réalisée également à la demande du Secrétaire général de l'OMI, sur la création d'un système d'évaluation interne au sein de l'OMI (JIU/NOTE/87/1). La formation maritime bénéficiant du rang de priorité le plus élevé dans le programme de coopération technique de l'OMI, le moment paraît particulièrement opportun pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation du programme, ses orientations actuelles et les difficultés éventuelles entraînées par son exécution, ainsi que les moyens d'y remédier. Cette étude répond également à la demande de l'Assemblée générale, qui a invité le Corps commun à entreprendre un plus grand nombre d'évaluations spéciales de programme et offre en outre au Corps commun l'occasion de passer en revue un secteur important sur lequel il ne s'était pas encore penché, celui de l'évaluation de la formation.

- d) Rapport sur les études conjointes concernant l'intégration économique en Amérique latine (projet régional RLA/79/031 bénéficiant de l'assistance du PNUD)*

Après avoir duré près de huit ans, l'assistance du PNUD à ce projet a pris fin en 1987. Le rapport consistera en une évaluation qui permettra de déterminer dans quelle mesure le projet a réellement contribué au processus d'intégration en Amérique latine; on mettra l'accent sur l'apport du PNUD et on examinera la nécessité éventuelle de renforcer l'assistance pour l'intégration économique et sociale à l'échelon régional.

- e) Examen des besoins spécifiques de développement des petits Etats Membres et de la manière dont le système des Nations Unies pour le développement répond à ces besoins

Cette étude proposerait des mesures plus efficaces pour identifier les activités qui répondent le mieux aux besoins et aux intérêts de ces pays. Elle porterait sur trois thèmes principaux : les mécanismes et filières mis en place par le système des Nations Unies; la recherche des moyens qui permettraient aux petits Etats Membres de mieux s'organiser pour surmonter le handicap de la pénurie de ressources humaines; et les modalités selon lesquelles ces pays pourraient participer efficacement aux activités de l'Organisation des Nations Unies en dépit du fait qu'ils disposent de ressources humaines et financières limitées.

* Evaluation.

f) Le transfert de technologie et le système des Nations Unies*

Dans un monde de plus en plus technique, on reconnaît que le transfert de technologie du monde développé au monde en développement est essentielle à la transformation des économies des pays les moins développés. Cette étude aurait pour objet d'évaluer - aux plans institutionnel, financier et administratif - la capacité du système des Nations Unies de s'occuper du transfert de technologie.

3. Gestion et services de conférence (organisation et méthodes, budget et finances, personnel, administration générale)

a) Rapport final sur l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1977

Jusqu'ici, le Corps commun d'inspection a établi six rapports pour évaluer dans quelle mesure la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies avait été mise en pratique dans les principaux départements. Dans le dernier de ces rapports, on s'efforcera de dresser un bilan global de l'application de la résolution 32/197, en prenant en considération et en complétant les travaux actuels de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, ainsi que ceux du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et du Département de l'administration et de la gestion du Secrétariat, qui font suite aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

b) Rapport sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Avec ce rapport, s'achèvera la série d'études consacrées aux commissions régionales. La Commission continue de se heurter à un certain nombre de problèmes d'ordre administratif, organisationnel et logistique qui nuisent à son efficacité. Le Corps commun passe en revue ces problèmes, évalue les tentatives faites pour les résoudre ou les atténuer, et s'efforce de proposer, en collaboration avec les secrétariats du Siège et de la Commission, des solutions durables.

c) Méthodes de budgétisation utilisées par les organismes des Nations Unies : quelques comparaisons

Les budgets des organisations diffèrent quant à leur mode de présentation, leur terminologie et les méthodes de budgétisation utilisées. Compte tenu de la résolution 40/250 du 18 décembre 1985, dans laquelle l'Assemblée a recommandé que "de nouveaux efforts soient faits pour assurer au maximum la normalisation et la comparabilité des pratiques budgétaires et administratives de toutes les organisations concernées", on s'efforcera dans cette étude de faire une analyse

* Evaluation.

comparative des différentes méthodes de budgétisation utilisées par les organisations pour établir leurs budgets ordinaires, et de définir celles qui conviennent le mieux à chaque organisation. On examinera la nécessité de préserver certaines différences dans ces méthodes et on envisagera les mesures à prendre pour normaliser les pratiques. L'étude se présentera en deux fascicules : l'un contiendra l'analyse comparative et des recommandations, et l'autre des tableaux comparant les principales méthodes de budgétisation utilisées par les organisations considérées.

d) Activités de coopération technique de l'Organisation mondiale de la santé : problèmes de gestion

Dans cette étude, on abordera les problèmes de gestion relatifs à l'établissement et à l'exécution des programmes et projets opérationnels de l'Organisation mondiale de la santé exécutés en collaboration avec les pays en développement. On examinera la question de la formulation de programmes sanitaires qui cadrent avec les plans nationaux adoptés par certains pays dans le domaine de la santé, ainsi que la formulation, le financement et l'exécution des projets relatifs à la santé, en particulier ceux qui visent à développer l'infrastructure sanitaire, à favoriser la coordination la plus étroite possible dans le domaine de l'utilisation des ressources et à donner aux pays les moyens de formuler et d'appliquer des stratégies nationales conformes à l'objectif de la santé pour tous d'ici à l'an 2000.

e) Etude sur les fonds extra-budgétaires de l'Organisation des Nations Unies

Les fonds extra-budgétaires de l'Organisation des Nations Unies représentent un montant nettement plus important que les ressources inscrites au budget ordinaire. Mais les Etats Membres ne sont pas suffisamment informés quant à l'origine de ces fonds, leur affectation, leurs effets sur les priorités établies par les Etats Membres et leurs incidences finales. On s'efforcera donc d'indiquer comment combler ces lacunes par des méthodes appropriées de présentation budgétaire et d'établissement des rapports, ainsi que dans le cadre opérationnel. Cette étude sera réalisée avec le concours éventuel du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

f) Examen des réseaux d'information et de relations publiques de l'Organisation des Nations Unies : structure, opérations, gestion

Cette étude a pour objet d'analyser le fonctionnement et la gestion d'ensemble du réseau mondial d'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. On passera en revue les relations qu'entretiennent le Siège et les bureaux hors siège entre eux et avec les centres d'information des Nations Unies. On examinera aussi le rôle que jouent les centres dans la collecte et la diffusion d'informations relatives aux activités de l'Organisation des Nations Unies et adaptées aux besoins de développement des différents pays. Des propositions constructives seront formulées, tant sur le plan des activités que sur le plan organisationnel, pour aider le Département de l'information dans sa tâche.

- g) Pratiques et procédures visant à une répartition géographique plus équitable des fournisseurs de biens et de services pour les projets de coopération technique

Depuis plusieurs années, les Etats Membres ont cherché à diversifier les sources de biens et de services pour les projets de coopération technique. En particulier, ils se sont efforcés d'obtenir un accroissement des achats effectués auprès des pays en développement et des principaux pays donateurs qui fournissent un volume relativement faible de biens et de services. Toutefois, les résultats n'ayant pas été à la hauteur des objectifs, l'Assemblée générale est revenue sur cette question dans les paragraphes 27 à 29 de la partie V de sa résolution 42/196, du 11 décembre 1987. On procédera donc, dans cette étude, à un examen approfondi des politiques, des pratiques et des procédures suivies par les agents d'exécution, afin de déterminer celles qui ont donné des résultats particulièrement satisfaisants, et les raisons de ce succès; dans les autres cas, on identifiera les obstacles qui empêchent toute évolution. On formulera une série de propositions qui devraient permettre d'atteindre cet objectif particulier des Etats Membres.

- h) Evaluation du projet pilote d'utilisation des disques optiques à l'Office des Nations Unies à Genève

Un projet expérimental est actuellement mené à bien à Genève pour :

- i) démontrer la viabilité du stockage des documents de conférence sur disques optiques et de leur recherche à longue distance; ii) évaluer les coûts d'installation et d'exploitation d'un système de cette nature et les économies qu'il permettrait de réaliser; et iii) déterminer d'autres applications éventuelles de ce système. Cette étude analyserait les résultats du projet expérimental pour en évaluer l'utilité pour l'Organisation ainsi que pour d'autres organisations du système et les possibilités d'économies et d'accroissement de la productivité qu'il offrirait.

- i) Evaluation interne au sein des organisations du système des Nations Unies*

Quatrième rapport sur l'évaluation dans le système des Nations Unies*

Depuis 1977, le Corps commun d'inspection a établi, tous les quatre ans, des rapports sur l'évaluation dans le système des Nations Unies. La dernière série de rapports a été établie en 1985. Dans cette étude, on décrira les progrès qui ont été réalisés depuis, on réexaminera les thèmes qui faisaient l'objet des premières études et on envisagera de nouvelles orientations.

- j) Coordination des activités liées à la mise en place d'un système d'alerte avancée sur les courants de réfugiés

Divers organes des Nations Unies supervisent directement ou indirectement le mouvement des réfugiés et des personnes déplacées. Il y a lieu d'améliorer le suivi et la coordination de ces activités. Cette étude aurait donc pour objet de rechercher les moyens les plus rationnels de mieux harmoniser les activités menées par chacun des organes des Nations Unies dans ce domaine afin de signaler à l'avance les situations qui mériteraient d'être portées à l'attention du Secrétaire général.

II. ELEMENTS ESSENTIELS DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1990-1991

1. Coopération au service du développement

- a) Coopération technique entre certains organismes du système des Nations Unies et des institutions de financement du développement, y compris la Banque mondiale et les banques régionales de développement

Cette étude a pour objet d'examiner l'efficacité de la coordination entre certains organes et organismes des Nations Unies et les institutions de financement du développement, y compris la Banque mondiale et les banques régionales de développement. L'étude portera essentiellement sur des aspects tels que les procédures de programmation, l'exécution conjointe des projets et la coordination au siège et sur le terrain. Les conclusions et recommandations formulées dans l'étude seront utiles pour les Etats Membres, qui s'efforcent d'obtenir une meilleure coordination entre les organismes du système des Nations Unies et les institutions de financement. Elles indiqueront en outre aux organisations et aux institutions de financement les domaines où la coopération doit être renforcée et ceux qui appellent une harmonisation des différents programmes d'assistance technique.

- b) La place de l'environnement dans les projets financés par le PNUD*

Les nombreux facteurs qui interviennent dans le maintien et la promotion de la qualité de l'environnement sont intimement liés. La préoccupation croissante que la détérioration de l'environnement a suscité au sein de l'opinion a incité les chercheurs à se pencher sur ce problème dans une perspective multidisciplinaire et mondiale. Des problèmes précis, tels que les causes et les effets du réchauffement de l'atmosphère, la destruction des forêts tropicales et l'élimination des déchets toxiques ont été également étudiés. On examinerait, par le biais d'un certain nombre d'études de cas, de quelle manière le système des Nations Unies répond aux préoccupations écologiques et on s'efforcerait de recommander des modalités qui permettraient d'organiser et de réaliser au mieux ces activités opérationnelles.

2. Administration et services de conférence (organisation et méthodes, budget et finances, personnel, administration générale)

- a) Organisation de la gestion des bâtiments

Cette étude aurait pour objet d'examiner l'administration des bâtiments et des installations du système des Nations Unies et de proposer des améliorations opérationnelles dans ce domaine.

* Evaluation.

- b) Distribution des documents et des publications de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, notamment dans les pays en développement

Cette étude, dont l'établissement a été demandé par le Conseil exécutif de l'Unesco, a pour objet principal de rechercher le meilleur moyen de faire parvenir ces documents et publications aux groupes cibles dans ces pays.

- c) L'Institut africain de développement économique et de planification

L'examen qui est fait de cette question dans le rapport du CCI sur les instituts de recherche autonomes des Nations Unies (JIU/REP/87/4; A/42/540) sera amplifié dans cette étude exhaustive.

Outre les cinq études mentionnées ci-dessus, le CCI envisage d'inclure dans son programme de travail de 1990-1991 les six thèmes additionnels ci-après : réseaux d'information, interaction entre les organismes des Nations Unies et les entreprises privées ou publiques, le mécanisme des tables rondes, le chevauchement des classes, la rotation du personnel et les méthodologies d'établissement des priorités. Ces thèmes seront étudiés et décrits en détail au cours de 1989.
